SDIS 70
Rapport d'activité
2016

Éditos

Sommaire

Présentation du SDIS 70 ..... p.4-5

Les moyens financiers..... p.6-7

Les infrastructures p.8-9

Les moyens matériels..... p.10-11

Les moyens humains.....p.12-13

Le Service de Santé et de Secours Médical p.14-15

La formation p.16-17

La planification opérationnelle.....p.18-19

Les centres p.20

Le volet juridique p.21

L'activité opérationnelle p.22-23

Quelques interventions marquantes ...p.24-25

Les autres faits marquants p.26-27

Rapport d'activité 2016

Conception

Directeur de la publication :
Colonel Fabrice Tailhardat

Responsable de la rédaction :
Sylvie Ghettini

Assistante de rédaction :
Véronique Jardel

Opérateur PAO :
Stéphanie Boisson

Ce rapport d'activité a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des groupements et services du SDIS 70.

Photographies

Sylvie Ghettini, Véronique Jardel , Stéphanie Boisson, Commandant Eric Morel, Maxime Pereira, Sébastien Chauvet, Fabien et Emilie Beauquier, Lieutenant Pascal Lambolez, Lieutenant Rodolphe Taillard, Lieutenant Emmanuel Rossi, Lieutenant Yannick Villedieu, CIP Luxeuil les Bains, CIP Vesoul, CI Valay : Annie Landeau, CPI 5 Villages, CPI Voray sur l'Ognon, CPI Apremont, SDIS 52, Est Républicain.

Impression :
Département de la Haute-Saône
en 1 550 exemplaires

Marie-Françoise Lecaillon

Préfète de la Haute-Saône

Le sens du devoir, le courage et l'engagement des sapeurs-pompiers français ne se sont pas démentis durant l'année 2016, marquée par des événements dramatiques. Plus que jamais, l'organisation des secours doit s'adapter à cette nouvelle situation.

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, les casernes de pompiers ont ouvert leurs portes au mois de février 2016 pour sensibiliser les citoyens aux gestes et aux comportements qui sauvent, action déclarée grande cause nationale 2016.
En Haute-Saône, le SDIS et les associations de protection civile ont formé plus de 800 personnes lors de ces séances d'initiation.
Ces attentats qui ont bouleversé nos modes de vie, ont également obligé les SDIS à renforcer leur organisation. Ainsi, un groupe d'extraction a été mis en place sur le département de la Haute-Saône en 2016. Composée de sapeurs-pompiers formés au « damage control » c'est-à-dire à une stratégie de prise en charge en urgence des traumatisés graves, l'équipe s'est dotée de matériels destinés à maîtriser les hémorragies de nombreuses victimes.

Dans ce contexte, je me félicite de la coopération renforcée entre les forces de secours et les forces de sécurité en Haute-Saône. En cas de tueries de masse, les sapeurs-pompiers se retrouvent en première ligne et doivent être intégrés dans le dispositif d'intervention des forces de l'ordre.

Pour autant, les sapeurs-pompiers assurent leurs missions quotidiennes. En 2016, 19 841 interventions ont été réalisées sur le département (contre 15 403 en 2006) ; les incendies représentent 8 % de ces interventions, 19 % correspondent à des interventions diverses et 74 % renvoient au secours à la personne.
Parmi les faits marquants, le secours à 14 passagers d'un bus scolaire renversé le 7 janvier, de nombreux sauvetages et évacuations d'animaux suite aux inondations de la Saône et de l'Ognon au cours du mois d'avril ou encore un incendie dans un silo de l'entreprise Ikéa à Lure, en juillet. Autant de missions quotidiennes accomplies par les sapeurs-pompiers, animés par un esprit de cohésion exceptionnel et tous réunis autour d'un dévouement commun. Autre événement important, la mobilisation de 55 sapeurs-pompiers lors des Championnats de France de cyclisme du 23 au 26 juin 2016, qui ont accueilli 50 000 personnes.

La sécurité civile est l'affaire de tous. L'avenir repose en grande partie sur la mobilisation et l'engagement des plus jeunes.
En Haute-Saône, 58 élèves (collégiens, lycéens, élèves du GRETA et de l'IUT) ont suivis des stages de formation à l'Etat-Major du SDIS ou dans un des cinq Centre d'Intervention Principaux. 9 lycéens sapeurs-pompiers volontaires du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône ont également suivi une formation de maintien et de perfectionnement des acquis au SDIS de la Haute-Saône.
Par ailleurs, trois jeunes ont signé un contrat de travail au SDIS à l'issue de leur mission d'emploi d'avenir alors que trois autres ont été recrutés en service civique au mois d'octobre.
Enfin, dans le cadre des Rencontres de la Sécurité du 12 au 15 octobre 2016, les sapeurs-pompiers de Vesoul ont participé à une démonstration de leur mission devant des étudiants de l'IUT de Vaivre, sur la base d'un scénario de tuerie de masse. Cette action de coordination entre sapeurs-pompiers et forces de sécurité, a permis un échange constructif avec les jeunes.

Nelson Mandela a dit « J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre». Je veux dire à l'ensemble des sapeurs-pompiers, civils, militaires, professionnels, volontaires et bénévoles, que les hauts-saônois savent compter sur leurs compétences et sur leur engagement quotidien, qui font vivre la sécurité civile locale.

Robert Morlot
Président du SDIS

J'ai, cette année encore, le plaisir de vous présenter le rapport d'activité du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône. Comme les années précédentes, nous dressons pour 2016, un inventaire de nos activités, en reprenant la même maquette, permettant ainsi de comparer et évaluer les évolutions dans nos différents domaines de compétence.

La première progression concerne l'activité opérationnelle. Même si elle n'a enregistré qu'une très légère augmentation (+ 0,67% par rapport à 2015), les secours à personne ont poursuivi leur ascension avec 14 614 interventions (soit +2,54 %) tandis que les incendies (1 491 au total) ont, eux, diminué de près de 16 %.
A ces interventions "classiques", sont venus s'ajouter, cette année, des évènements particuliers comme la participation à la sécurisation du Championnat de France de cyclisme.

Ces évolutions nécessitent un engagement total des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, mais aussi des personnels administratif et technique, pour répondre aux besoins des haut-saônois. Je tiens à tous vous remercier chaleureusement pour la qualité de votre travail et le sens de l'engagement collectif dont vous avez pu faire preuve tout au long de l'année écoulée.

Afin de répondre aux exigences accrues qui accompagnent ces évolutions, la formation est essentielle. Dans ce domaine, les nouveaux outils de formation comme le caisson feu ou le simulateur d'urgence ont démontré toute leur efficacité. La mise en place de formations mutualisées avec les SDIS limitrophes se généralise, permettant de réaliser de substantielles économies.

Ces actions de mutualisation se développent également dans d'autres domaines comme les marchés publics, mais aussi en matière immobilière puisqu'en octobre le SDIS et le Conseil départemental inauguraient, à Saint-Loup sur Semouse, un bâtiment accueillant tout à la fois la nouvelle caserne et une unité technique du Département.

C'est au prix d'une adaptation continue, d'une rationalisation des dépenses et d'une implication totale de ses personnels que notre organisation maintient sa dynamique de progrès et son niveau de performance. Les bons résultats de l'établissement sont également à mettre au crédit du Conseil départemental, des communes et des EPCI qui le financent.

En 2016, les services ont également dû prendre en compte les modifications règlementaires entrées en vigueur dans différents domaines : modification de la répartition du contingent incendie imposée par la loi NOTRe concernant le financement du SDIS, mise en œuvre du PPCR concernant le personnel, écriture d'un règlement départemental de défense contre l'incendie concernant la prévision…

Vous trouverez également, dans ce rapport d'activité, les principaux évènements qui ont marqué l'année 2016 et les principales données chiffrées en lien avec l'activité de l'établissement. Il constitue une bonne démonstration des engagements du SDIS en faveur du service public dont il assume la responsabilité.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Les chiffres clés

238 347
c'est le nombre d'habitants que compte le département, soit une densité de 45 habitants / km².

98
c'est le nombre de centres d'incendie et de secours répartis sur tout le département de la Haute-Saône. Le corps départemental compte 26 centres.

104
c'est le nombre de sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les 5 CIP et à la direction.

1 754
c'est le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône. Les sapeurs-pompiers des corps communaux représentent 50 % de ces effectifs.

33
c'est le nombre de personnels administratif et technique au SDIS 70.

19 841
c'est le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers haut-saônois en 2016.

169 188
c'est le nombre de communications radio gérées annuellement par le CTA / CODIS (soit 463 / jour).

22
c'est le nombre d'élus membres titulaires siégeant au conseil d'administration.

3 428
c'est le nombre de courriers "papier" traités en 2016. Ces derniers sont de plus en plus supplantés par les mails.

55
c'est le nombre de délibérations votées en 2016 au cours de 4 réunions du conseil d'administration et de 8 réunions du bureau.

17 349 732,69 €
c'est le budget du SDIS 70 pour 2016, dont 12 810 059,73 € dévolus aux dépenses de fonctionnement.

46,27 €
c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant.

7,61 €
c'est le taux de base de vacation horaire d'un SPV depuis le 1er juin 2016.

233
c'est le nombre d'engins détenus par le SDIS 70.

449
c'est le nombre de réparations réalisées par le service « entretien du parc ».

Présentation du SDIS 70

Le SDIS 70, un établissement public autonome

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est un établissement public autonome. Il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.

Direction

Centre opérationnel

Services techniques

Le SDIS 70, un établissement bicéphale

La gestion opérationnelle de l'établissement est placée sous l'autorité du préfet et des maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.
La gestion administrative et financière de l'établissement est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration composé de 22 membres élus parmi les conseillers départementaux, les présidents d'EPCI et les maires.

Madame Marie-Françoise Lecaillon, préfète de la Haute-Saône, Monsieur Yves Krattinger, président du Conseil départemental de la Haute-Saône et Monsieur Robert Morlot, président du SDIS.

Classement du SDIS 70

En France, les SDIS sont classés en 5 catégories, suivant des critères de taille, de population défendue, de budget annuel et du nombre de sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires confondus).
Le SDIS 70 est classé en 4e catégorie.
2017 verra la mise en place d'un nouveau classement national.

Les chiffres clés de la gouvernance

- 4 conseils d'administration et 8 bureaux exécutifs se sont réunis sur l'année 2016,
- 58 rapports ont été présentés et 55 délibérations ont été votées,
- 4 publications au recueil des actes administratifs ont été réalisées,
- 1 réunion de la CATSIS a eu lieu (Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours).

Le SDIS 70, des missions nombreuses

Le SDIS assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Il participe également :

- à la prévention et l'évaluation des risques de la sécurité civile,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- à la préparation des mesures de sauvetage et d'organisation des moyens de secours,
- au secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le SDIS 70 effectue également des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions de service public, des interventions pour lesquelles il peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais (destruction de nids de guêpes, conduite de véhicules légers médicalisés...).

2016, la préfète de région visite le chantier du CIP Vesoul

Christiane Barret, préfète de la région Bourgogne / Franche-Comté était, le 8 novembre 2016, en déplacement en Haute-Saône où elle a visité le chantier de la caserne du centre d'intervention principal de Vesoul en présence de Marie-Françoise Lecaillon, préfète de la Haute-Saône, d'Yves Krattinger, président du Conseil départemental, de Robert Morlot, président du conseil d'administration du SDIS, de son directeur le colonel Fabrice Tailhardat et d'élus locaux.
Cette visite a été l'occasion d'échanger sur le maillage territorial et l'aménagement du territoire, des thèmes chers au Département et au SDIS qui, ensemble, depuis 2003, ont construit 13 casernes et en ont rénovées 10 autres, montrant ainsi leur volonté de maintenir et de renforcer le service public de proximité.

2016, le SDIS de la Haute-Saône lance son nouveau site internet et ses 4 sites connexes

Cette mise en ligne est intervenue près de 10 ans après la mise en ligne du 1er site internet. Le nouveau site dispose désormais d'un graphisme plus attrayant et convivial assurant une navigation plus fluide et agréable. De nouveaux contenus, beaucoup plus complets, permettent aux internautes de mieux connaître le département en matière de risques mais aussi le fonctionnement, les missions du SDIS et l'organisation des secours en Haute-Saône.
De nombreuses nouveautés attendent également les visiteurs comme, par exemple, une rubrique "Démarches et services " pour permettre à chaque internaute, en fonction de sa typologie (particulier, pompier, entreprise, élu…), de trouver rapidement des réponses à ses questions ou d'accéder à des services ou formulaires de contact en ligne.
Actualités et publications du SDIS, promotion du volontariat, marchés publics, conseils de prévention, ce site, qui se veut le plus complet possible, constitue également la porte d'entrée de 2 extranets (l'un réservé aux personnels d'encadrement et l'autre aux élus du SDIS) et de 4 autres sites.

Le site "Formation"

La formation du personnel est une préoccupation permanente au SDIS 70 et un enjeu majeur. Aussi, ce site permet à tous les personnels du SDIS (SPP, SPV, PATS) de mieux cerner l'organisation et les enjeux de la formation. Chacun pourra y consulter le calendrier de formation, y retrouver les formations et les supports pédagogiques correspondants à son statut.

Le site "Activités physiques"

Les activités physiques font partie intégrante de la vie des sapeurs-pompiers et des centres. Le SDIS 70, qui encourage depuis toujours la pratique sportive, a souhaité qu'un espace spécifique lui soit dédié.
Le site présente les objectifs des activités sportives, les épreuves départementales sapeurs-pompiers organisées chaque année et permet une inscription en ligne et une consultation des résultats des épreuves.

Le site "Santé et sécurité"

Plus particulièrement réservé aux personnels du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), les sapeurs-pompiers y retrouveront également tout ce qui a trait à l'hygiène et à la sécurité (cadre juridique, organisation, accidentologie et actions de sensibilisation aux risques).

Le site "UDSP 70"

Ce site est plus particulièrement réservé au réseau associatif, cher aux sapeurs-pompiers.
Si une rubrique traite plus particulièrement de l'organisation et des activités de l'UDSP 70, une autre rubrique est dédiée à la section des anciens.
Les amicales de centre disposent dorénavant de leur propre espace, accessible depuis la page d'accueil de ce site, pour relayer les manifestations organisées au sein de chaque centre.

Les moyens financiers

Les dépenses de fonctionnement 2016
12 810 059,73 €

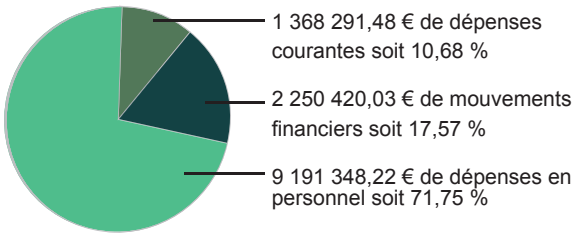

Les dépenses d'investissement 2016
4 066 821,64 €

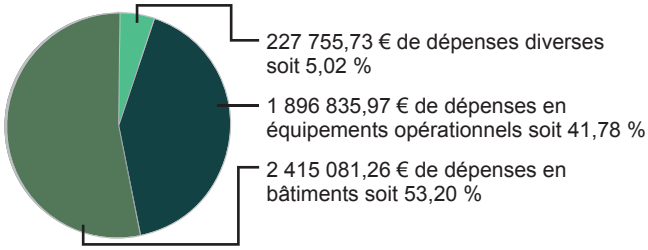

2016, le SDIS s'engage sur de nouvelles pistes de mutualisation

En 2016, dans le cadre de sa démarche d'optimisation de sa politique d'achat, le SDIS a poursuivi les opérations de mutualisation avec le Conseil départemental et les SDIS de la région Bourgogne/Franche-Comté et a également collaboré avec de nouveaux partenaires.

Ainsi, l'établissement a participé au groupement de commandes initié par le Conseil départemental concernant la maintenance des portes, portails, portillons, rideaux et barrières. Cette collaboration par groupements de commandes se développe tous les ans puisque le Conseil départemental propose maintenant systématiquement au SDIS, en début d'année, de s'associer aux marchés lancés au cours de l'exercice et qui peuvent satisfaire ses besoins.

En 2016, les SDIS de la région Bourgogne/Franche-Comté ont également renouvelé, pour 4 ans, la convention de partenariat définissant les modalités de satisfaction des besoins par l'UGAP. Cette convention a un double avantage :

- permettre aux SDIS signataires de bénéficier, auprès de l'UGAP, de tarifs préférentiels sur une partie de leurs besoins opérationnels,
- faire bénéficier les SDIS de conditions tarifaires dites "grands comptes" sur les autres produits proposés par l'UGAP, en dehors des univers couverts par la tarification partenariale.

Enfin, le SDIS s'est engagé dans un nouveau partenariat avec un groupement de commandes d'Union Logistique Inter Services de Secours, dite "ULISS". Ce groupement a vocation à accueillir les SDIS et les autres entités nationales ou locales œuvrant dans le domaine de la défense contre l'incendie ou le secours et leurs partenaires. La convention signée a pour objet l'organisation des modalités de passation et d'exécution de marchés ou d'accords-cadres auxquels les membres choisissent librement de participer,
au cas par cas. Dans le cadre de cette convention, le SDIS de la Haute-Saône a décidé de participer, en 2016, à l'accord-cadre relatif à la fourniture de pneumatiques.

Les ressources budgétaires de fonctionnement

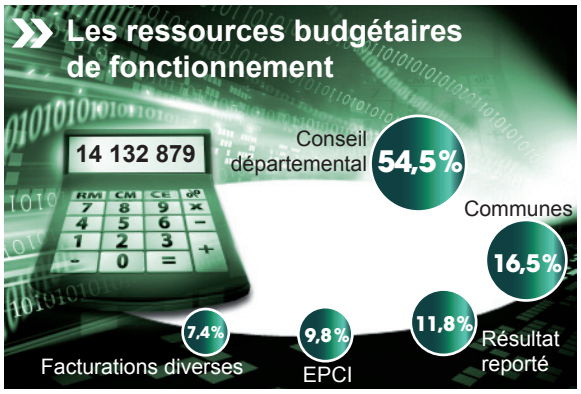

2016, l'indemnisation des SPV est totalement dématérialisée

Depuis le 1er février 2016, chaque centre du corps départemental et le CPI de Scey-sur-Saône saisissent, sur le logiciel "Gestion de la garde", les comptes-rendus de sorties de secours (CRSS) afin d'alimenter les données servant de base à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires. Après validation par le chef de centre, ces données sont transférées au SDIS pour vérification. Cette interface a été paramétrée conformément aux règles d'indemnisation des SPV (interventions, indemnités de fonction, astreintes, gardes…) prévues par le règlement intérieur.
De plus, afin d'optimiser la fiabilité des données, ce logiciel récupère d'un côté les renseignements relatifs au personnel (nom, RIB, N° de sécurité sociale) sur le logiciel RH, et de l'autre côté les données relatives aux interventions (horaires, véhicules et personnels engagés) issues du logiciel d'aide à la décision du CODIS. Cela permet d'éviter un travail de saisie redondant et les erreurs en découlant. Tous les bimestres, les éléments envoyés à la paierie sont extraits de ce logiciel "Gestion de la garde".

Ce nouveau dispositif est une évolution majeure dans l'indemnisation des SPV. Il permet une fiabilité optimale de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et une économie de temps de saisie. Jusqu'alors, les agents saisissaient manuellement, chaque mois, quelques 1 700 CRSS (personnels engagés, heures d'intervention...) rédigés par les centres.

2016, la répartition du contingent incendie modifiée par la loi NOTRe

L'article 97 de la loi NOTRe a apporté des modifications aux contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au budget du SDIS. Ces nouvelles dispositions, codifiées à l'article L1424-35 du CGCT, prévoient que "les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 puissent désormais faire l'objet d'un transfert à cet établissement, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17". Autrement dit, une communauté de communes créée après 1996 peut désormais payer, en lieu et place de ses communes membres, la contribution au budget du SDIS.

La communauté de communes du pays d'Héricourt s'est déjà engagée dans cette voie. En 2017, d'autres communautés de communes vont s'engager dans la même démarche : la communauté de communes Rahin et Chérimont, la communauté de communes du pays de Lure et la communauté de communes du pays de Villersexel.

A noter que cette possibilité était déjà prévue pour les EPCI à fiscalité propre issus des anciens districts, à savoir, en Haute-Saône, la communauté de communes du Val de Gray et la communauté d'agglomération de Vesoul.

L'établissement par rapport aux autres SDIS

Participation globale des collectivités

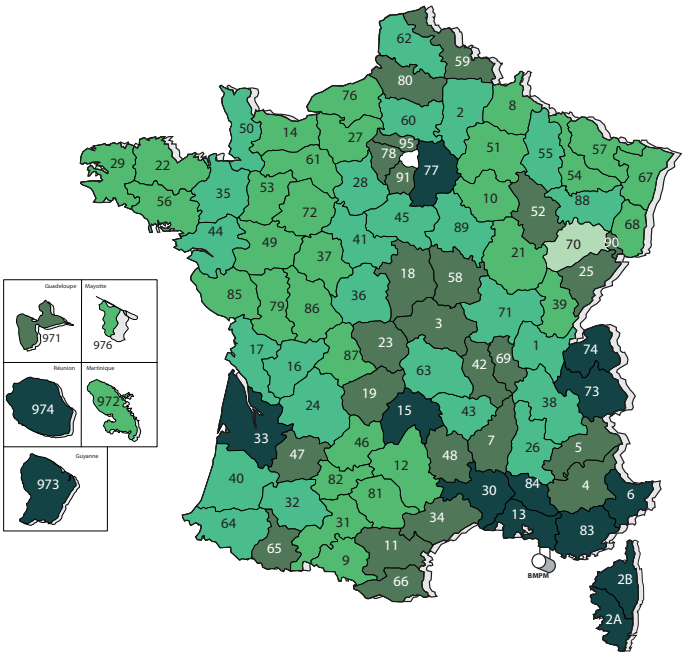

Le SDIS 70 présente la participation globale des collectivités la plus faible de France.

Participation au financement des SDIS (coût en euros / habitant)

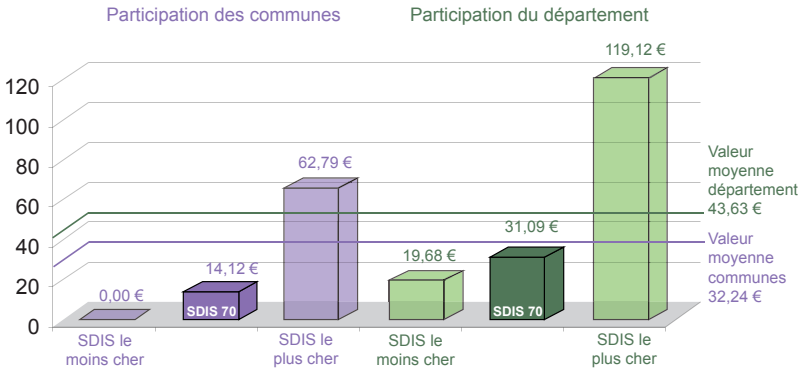

Le SDIS 70 présente les dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles de France.

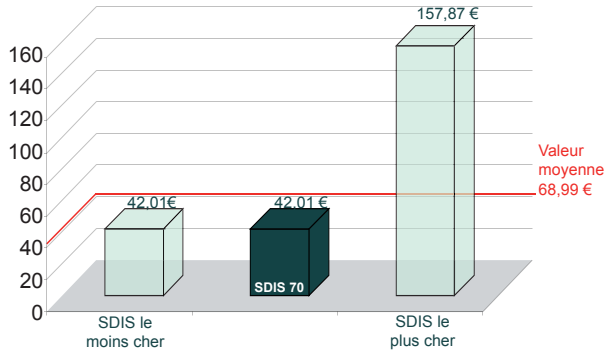

En 2016, le SDIS 70 s'est vu décerner la note de **19,3 / 20** au titre de l'indice de la qualité des comptes locaux (IQCL), mesuré chaque année par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les infrastructures

Les réalisations 2016

Centre	Nature des travaux	Montant
Centre opérationnel	Ravalement d'une façade, aménagement de bureaux, remise en état de l'éclairage de secours et pose d'une signalétique	16 700 €
Groupement technique	Construction d'un bâtiment administratif dans un patio existant (salle de réunion, bureaux et vestiaires), aménagement d'un bureau pour le service "contrôle" et création d'un local compresseur	96 800 €
Direction départementale	Réfection d'une toiture terrasse et aménagement de bureaux	20 300 €
CIP Gray	Remplacement d'un dôme en toiture, remplacement d'un mitigeur collectif d'eau chaude sanitaire, remplacement d'une VMC et réfection d'une toiture terrasse	17 300 €
CI Valay	Création d'un vestiaire "filles" et installation d'un nouveau mode de chauffage des remises	20 000 €
CI Villersexel	Apport de terre sur le terrain de captage de la géothermie et remplacement d'une signalétique	3 500 €

2016, la nouvelle caserne de Saint-Loup est inaugurée

Le 1er octobre 2016, les pompiers de Saint-Loup-sur-Semouse ont officiellement intégré leur nouvelle caserne. Cette dernière constitue un nouveau modèle en matière de mutualisation des infrastructures immobilières.
C'est en 2013 qu'un projet d'aménagement d'un site sur la commune de Saint-Loup qui regrouperait la caserne des sapeurs-pompiers et le centre technique a été étudié. Les caractéristiques techniques des 2 bâtiments étant très proches (remise véhicule, salle de réunion et bureaux, locaux de vie) et les aménagements extérieurs pouvant, en partie, être partagés (parking, aires de manœuvre, aire de lavage, stockage etc…), l'idée a finalement été retenue. La maîtrise d'ouvrage et le financement de ce projet ont été assurés en totalité par le Département.

Les locaux réservés aux sapeurs-pompiers lupéens s'articulent sur 3 zones :

- une zone administrative de 340 m² comprenant 1 accueil, 2 bureaux, 1 zone vestiaires et sanitaires (hommes et femmes), 1 salle de réunion et 3 chambres de 2 couchages,
- une zone de remisage des véhicules sanitaires de 124 m² (sur 3 travées),
- une zone de remisage des véhicules "incendie" de 316 m², (sur 5 travées).

Il est important de souligner la forte implication du Département dans l'amélioration des infrastructures publiques haut-saônoises. Ses investissements en la matière sont conséquents. Ces nouveaux locaux en sont, une fois de plus, la parfaite illustration. Constituant le principal financeur du SDIS, c'est au Département que l'on doit d'ailleurs la quasi-totalité des casernes haut-saônoises.

Les locaux de l'ancienne caserne ont été réaménagés pour stocker du matériel et les archives du SDIS.

2016, les communes agissent aussi pour leur CPI (Voray, Apremont)

Concernant les travaux de casernes, les communes du département ne sont pas en reste !
La commune de Voray sur l'Ognon a, par exemple, réalisé, début 2016, des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et un agrandissement des locaux du Centre de Première Intervention. Les 13 sapeurs-pompiers du CPI Voray disposent dorénavant d'un local supplémentaire pour y remiser deux véhicules. Le CPI Voray sur l'Ognon, qui dépend du CI Rioz et du CIP Vesoul, a réalisé, en 2016, 87 interventions (79 secours à personnes, 4 incendies, 4 opérations diverses) pour un effectif de 14 sapeurs-pompiers volontaires.

CPI Voray sur l'Ognon

La commune d'Apremont, quant à elle, a financé des travaux d'aménagement de la caserne. Les sapeurs-pompiers apremontois sont désormais dotés, en plus de la remise "véhicules" existante, d'une nouvelle remise pour le matériel et d'un vestiaire. Ils ont par ailleurs mis la main à la pâte, en réalisant notamment les peintures intérieures. Le CPI Apremont, qui dépend du CIP GRAY, est doté d'un véhicule d'intervention toutes missions. Il a réalisé, en 2016, 24 interventions (14 secours à personnes, 3 incendies, 7 opérations diverses) pour un effectif de 9 sapeurs-pompiers volontaires.
De belles collaborations entre les communes et leurs pompiers qu'il fallait souligner !

CPI Apremont

2016, les travaux de la dernière tranche de restructuration du centre de Vesoul se sont poursuivis

Ces travaux avaient débuté début septembre 2015. Ils ont consisté en la déconstruction de 3 300 m² de caserne et à la reconstruction de 2 300 m² comprenant 1 750 m² de remises et locaux de stockage et 550 m² de locaux administratifs (bureau alerte, vestiaires, sanitaires…).
Le nouvel espace de remise créé pourra accueillir :

- 10 poids lourds,
- 9 véhicules type « utilitaire »,
- 3 véhicules légers,
- 6 ambulances.

La tour de séchage, 320 m² de locaux et les 4 900 m² de parking ont également été rénovés.
Les sapeurs-pompiers ont pu intégrer les nouveaux locaux créés dès la fin 2016, avant même l'inauguration officielle qui aura lieu en juin 2017. Le début d'année 2017 sera, en effet, consacré à la fin des travaux de réhabilitation des bâtiments conservés, ainsi qu'à la réalisation de l'ensemble des espaces extérieurs.
Le coût global de cette opération, entièrement pris en charge par le SDIS, s'élève à 3 800 000 euros TTC, y compris la première tranche de travaux.
A terme, la caserne de Vesoul sera constituée de 3 830 m² de bâtiments neufs et de 300 m² de locaux totalement réhabilités.

Evolution des dépenses de fonctionnement

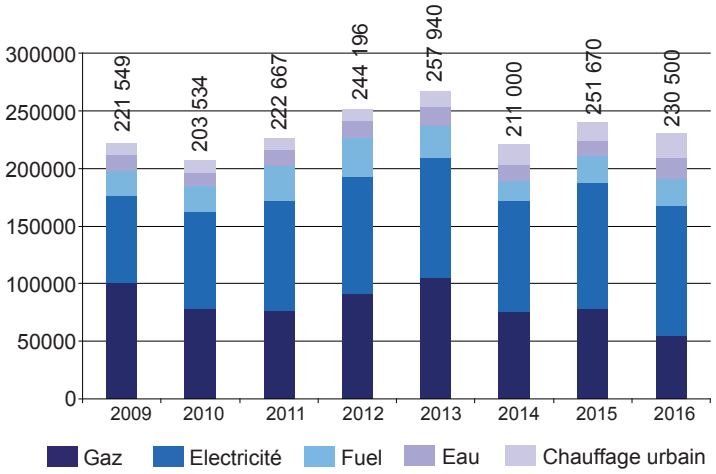

Les orientations de travaux pour 2017

- **Finalisation de la 2e tranche de travaux du centre de Vesoul (réception planifiée en juin)**
- **Construction, sur le site du groupement technique, d'un plateau technique dédié aux actions de formation (remisage de véhicules, tour et toiture de manœuvre, aménagements de voirie…)**
- **Réalisation d'une étude prospective sur les couchages dans les centres**
- **Etude d'opportunité d'acquisition et de revalorisation d'un appartement jouxtant le CI de Champlitte**
- **Vérifications réglementaires des installations électriques par un organisme agréé de l'ensemble des bâtiments utilisés par le SDIS**
- **Divers travaux dans les centres**

Les moyens matériels

Les principales réalisations 2016

Le parc "véhicules"

Acquisition pour un montant total de 1 172 600 € TTC de :

- 8 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
- 1 Véhicule de Soins d'Urgence,
- 1 Véhicule Léger Médicalisé,
- 1 Fourgon Pompe Tonne Secours Routier.

Le service "transmission"

Acquisition pour un montant total de 15 500 € TTC de :

- 100 appels sélectifs,
- 7 antennes 80 Mhz,
- 2 portatifs ANTARES type TPH700,
- 5 casques pour TPH700 pour tenue GREX.

Le service "informatique"

Acquisition, pour un montant total de 67 500 euros TTC, de matériels informatiques :

- 7 ordinateurs portables,
- 16 ordinateurs fixes (12 administratifs, 2 pour les dessinateurs du GGR et 2 pour la salle CODIS),
- 2 NAS de sauvegarde des données (CRSS et SD),
- 1 serveur (CO SRV),
- 1 Firewall pour le filtrage des virus sur l'accès internet du SDIS,
- 1 lecteur enregistreur de sauvegarde sur bandes,
- 27 switchs réseau pour les CIP et CI,
- 2 vidéos projecteurs (salle de réunion du CIP Vesoul et salle de formation des services techniques),
- 200 licences serveur.

- Développement d'une application autonome de géolocalisation des VSAV (application finalisée en 2017),
- Mise en service du logiciel de suivi des bouteilles d'oxygène médical dans les CIP.

Le service "logistique - habillement et contrôles"

- Renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant total de 318 800 € TTC,
- Lavage de 1430 effets (vestes "textile", surpantalons, parkas, tenues "destruction nid d'insectes", sacs de couchage, tenues de sport, cottes mécanos, polos et tenues F1),
- Réparation de 164 effets et 66 ARI,
- Contrôle de 292 ARI, 140 bouteilles d'ARI, 284 extincteurs, 86 lots de sauvetage, 774 vestes "textile" et surpantalons, 775 casques F1, 200 casques F2, 765 ceinturons, 37 détecteurs CO, 34 détecteurs, 79 échelles.

2016, un schéma des SIC est réalisé par le service informatique et transmissions

Ce schéma permet au service informatique d'avoir une vision parfaite de l'infrastructure des différents réseaux en fonctionnement dans l'établissement. Il comporte les renseignements techniques des ordinateurs, serveurs, switch et routeurs, les liaisons entre les différents équipements. Il facilite les opérations de maintenance, mais est également utile à l'amélioration et à la création d'applications et de connections à distance.

Ce schéma est vivant et se trouve modifié continuellement.

2016, le SDIS acquiert un nouveau véhicule de contrôle des EPI, sérigraphié sur 3 faces, pour assurer la promotion du volontariat

C'est avec ce véhicule que les services techniques se rendent dans l'ensemble des centres du département (5 centres d'intervention principaux, 21 centres d'intervention et 73 centres de première intervention) pour y assurer le contrôle des Equipements de Protection Individuelle. Sillonnant le département de long en large tout au long de l'année, avec sa taille et ses visuels imposants, ce véhicule ne passe pas inaperçu et constitue un excellent support de communication et de promotion du volontariat pour le SDIS 70. Les 3 visuels ont été réalisés en interne par le service "communication".

2016, un logiciel de suivi des bouteilles d'oxygène médical est mis en service dans les CIP

Une application permettant la traçabilité des bouteilles d'oxygène médical, développée par le service SIC, est en service dans les CIP depuis la fin du premier semestre 2016.

Cette application permet, à l'aide d'un lecteur de code-barres, d'enregistrer les informations nécessaires à la traçabilité des bouteilles d'oxygène. Depuis juin 1997, l'oxygène bénéficie d'une Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) attribuée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (A.F.S.S.A.P.S.). Il est considéré comme un médicament et fait donc l'objet d'un suivi particulier.

Grâce à cette application, les informations indispensables au suivi de chaque bouteille sont enregistrées :

- lieu de saisie (CO, CIP Gray, Lure, Luxeuil),
- date de saisie (automatique par le logiciel),
- centre de destination de la nouvelle bouteille,
- code-barres de la bouteille prise,
- code-barres de la bouteille rendue,
- observations éventuelles.

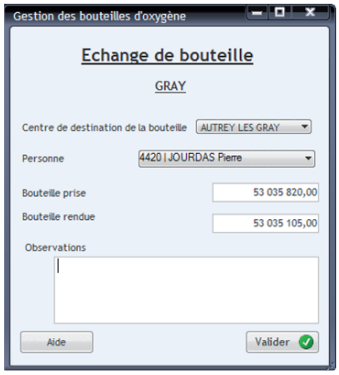

Inventaire des matériels 2016

Secours à personne	45	VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
	2	VSM	Véhicule de Secours Médical
	2	VLM	Véhicule Léger Médicalisé
	4	VSR	Véhicule de Secours Routier
	7	VTP	Véhicule Transport de Personnel
	1	Ce PMA	Cellule Poste Médical Avancé
	2	VPMA	Véhicule Poste Médical Avancé
	3	ULS	Unité Légère de Secours
	1	Ce SRF	Cellule de Secours Routier Ferroviaire
	1	VSU	Véhicule de Soins d'Urgence

Interventions diverses	18	VPI	Véhicule de Première Intervention
	16	VTU	Véhicule Tous Usages
	1	CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
	1	VPRO	Véhicule de PROtection
	10	VLTT	Véhicule Léger Tout-Terrain
	19	BLS	Barque Légère de Sauvetage
	1	Ce PC	Cellule Poste de Commandement
	1	VPC	Véhicule Poste de Commandement
	1	VSAT	Véhicule SATellite
	2	VPL	Véhicule PLongeur
	4	VEMA	Véhicule à éléments modulaires amovibles
	1	Ce EAU	Cellule EAU
	1		Camion plateau (dépanneuse)
	1	Ce TU	Cellule Toute Utilité

Lutte contre l'incendie	16	FPT	Fourgon Pompe Tonne
	5	FPTSR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
	17	MPR	MotoPompe Remorquable
	5	EPSA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
	1	EPA	Echelle Pivotante Automatique
	1	ER	Echelle Remorquable
	1	BEA	Bras Elévateur Automatique
	4	CCI	Camion Citerne Incendie
	13	CCR	Camion Citerne Rural
	9	VPSU	Véhicule Premiers Secours Urbain
	1	CCF	Camion Citerne Feux de forêt
	11	VPS	Véhicule de Premiers Secours
	2	DA	Dévidoir Automobile
	1	VAR	Véhicule d'Assistance Respiratoire
	1	Ce EEm	Cellule Eau Emulseur
	2	CEDA	Cellule Dévidoire Automobile
	1	CEPARI	Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
	1	VIRT	Véhicule d'Intervention sur Risques Technologiques

Transmissions	29	Stations radio fixes
	2	Gestionnaires de voix radio
	350	Emetteurs récepteurs mobiles 80 MHz
	389	Postes émetteurs-récepteurs mobiles ANTARES dont 78 dans les CPI
	61	Postes émetteurs-récepteurs portatifs ANTARES
	1169	Récepteurs d'appel sélectif
	1	Satellite CODIS

Informatique	6	Serveurs (3 administratifs + 3 opérationnels)
	57	Ordinateurs alloués à la gestion opérationnelle
	163	Ordinateurs administratifs
	45	Imprimantes
	4	Autocommutateurs
	32	Fax
	119	Téléphones fixes
	3	Téléphones portables
	37	Téléphones sans fil

2016, le SDIS acquiert 2 Véhicules Légers Médicalisés (VLM)

Dans le cadre de l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente, un partenariat renforcé a été mis en place, depuis 2015, entre le groupe hospitalier de la Haute-Saône (GH 70) et le SDIS 70. Ce partenariat, formalisé par des conventions, prévoit notamment la mise à disposition par le SDIS de véhicules légers médicalisés au GH 70.
Les 2 véhicules permettent d'intervenir dans le cadre du secours à personnes en complément des VSAV du SDIS.
Le personnel est alors composé d'un conducteur sapeur-pompier, d'un médecin et d'une infirmière du GH 70. Un VLM est basé au CIP de Lure, l'autre au CIP de Luxeuil-les-Bains.

Les principaux projets pour 2017

Le parc "véhicules"

Projets pour un montant estimatif de 1 163 000 € TTC :

- Acquisition de :
  - 4 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
  - 4 Véhicules Premiers Secours Urbain,
  - 5 Véhicules Légers,
  - 1 Compresseur pour gonfler les bouteilles d'ARI.
- Maintenance du parc "échelles".

Le service "transmission"

Projets pour un montant estimatif de 56 500 € TTC :

- Acquisition de 120 appels sélectifs,
- Remplacement de 20 émetteurs récepteurs ANTARES,
- Etude du remplacement du 80 MHz par du 173 MHz,
- Etude du raccordement au GVR de transit zonal.

Le service "informatique"

Projets pour un montant estimatif de 47 500 € TTC :

- Remplacement de 13 PC fixes au CTA, de 4 PC fixes "deux en un" pour la salle CODIS, de 5 PC administratifs (fixes et portables),
- Remplacement des serveurs d'alerte du CODIS par un seul serveur,
- Remplacement et paramétrage de 14 switchs dans les CIP,
- Acquisition de 10 tablettes de géolocalisation,
- Développement et mise en service d'un agenda de prise des rendez-vous des visites médicales depuis le site internet du SDIS 70,
- Etude sur les installations informatiques dans les casernes,
- Etude sur les modifications des écrans de gestion de la salle CTA,
- Développement du dialogue par statut entre le système d'alerte et les tablettes de géolocalisation des VSAV.

Le service "logistique - habillement et contrôles"

- Projet de renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant estimatif de 329 250 €,
- Projet d'acquisition et de distribution d'un pantalon de type B à tous les sapeurs-pompiers du corps départemental, en plus de la masse annuelle octroyée à chaque agent.

La téléphonie

- Développement et raccordement à la Plate Forme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU),
- Renouvellement du marché de télécommunications.

Les moyens humains

1 610 agents au sein du SDIS 70 au 31 décembre 2016

104 SPP

Catégorie A

officiers	9
médecins	1
infirmiers d'encadrement	1

Catégorie B

officiers	17

Catégorie C

sous-officiers	52
sapeurs et caporaux	24

1 743 SPV actifs

dont 24 également SPP (19) ou PAT(5)

	CD	CC
officiers	32	25
médecins	25	-
vétérinaires	1	-
pharmaciens	2	-
experts	2	-
infirmiers	43	7
sous-officiers	248	156
sapeurs et caporaux	615	667

CD : Corps départemental
CC : Corps communaux

33 PAT

Catégorie A

administratifs	3
techniques	1

Catégorie B

administratifs	2
techniques	1

Catégorie C

administratifs	15
techniques	11

Les mouvements de personnel en 2016

- 175 sapeurs-pompiers volontaires recrutés,
- 235 cessations d'activité,
- 1 départ en retraite (SPP),
- 3 emplois d'avenir pérennisés,
- 1 recrutement SPP (sapeur).

Les réunions des instances paritaires

- 2 CAP (Commission Administrative Paritaire) de catégorie C,
- 2 CCDSPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires),
- 1 CT (Comité Technique).

La fin de carrière

Le SDIS prend en charge la retraite des SPV (y compris celle des pompiers des corps communaux).

Répartition 2016 :

	Nombre d'allocataires	Prise en charge SDIS
Allocation de vétérance	890	413 406,58 €
Allocation de fidélité	7	4 351,00 €

Financement de la PFR

Contribution du SDIS au régime de retraite PFR		Prise en charge de la PFR	
Effectif SPV (en activité) pris en compte	Montant de la contribution	Nombre d'allocataires (SPV retraités bénéficiaires de la PFR)	Prise en charge SDIS
914	144 007 €	97	52 097,50 €

2016, le recrutement de jeunes en service civique se poursuit

Le SDIS 70 a recruté, en octobre, 3 nouveaux jeunes dans le cadre d'un engagement de service civique.
Depuis la mise en place de la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, le SDIS a déjà accueilli 20 jeunes grâce à ce dispositif : 4 en 2011, 5 en 2012, 4 en 2013, 4 en 2014, 3 en 2015. La plupart de ces jeunes ont, depuis, trouvé du travail. 4 ont été notamment recrutés sur des emplois de sapeurs-pompiers professionnels.
Pour mémoire, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans. Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.
Ce dispositif est néanmoins adapté pour le SDIS. Il est, en effet, ouvert aux jeunes de 18 à 24 ans ayant déjà souscrit ou allant souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire et répondant aux conditions d'aptitudes physique et médicale compatibles avec l'exercice des missions de sapeur-pompier volontaire.

2016, pérennisation de 3 emplois « avenir »

En février, 2 jeunes femmes et 1 jeune homme, âgés de 24 à 28 ans, ont signé leur arrêté de recrutement. Ils avaient intégré le SDIS en 2013 dans le cadre d'un emploi "avenir", l'une en qualité "d'agent administratif", une autre sur un poste de "technicienne de maintenance et de réseaux informatiques" et le dernier sur un poste "d'agent de maintenance des bâtiments". Cette démarche s'inscrivait alors pleinement dans la politique de l'établissement d'intégration et de soutien à la formation des jeunes. Les 3 jeunes agents ayant donné entière satisfaction, le président du conseil d'administration du SDIS a donc décidé, à l'issue de leur contrat de 3 ans, de pérenniser leur emploi.

2016, la mise en œuvre du PPCR a généré un travail conséquent

Le protocole d'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) conduit à une rénovation profonde des carrières et des rémunérations en fonction, par catégorie (A, B ou C) et par cadre d'emplois. Sa mise en œuvre est effective depuis le 1er janvier 2016 et s'étalera sur 5 ans. Elle a concerné, en 2016, les fonctionnaires de catégorie B et celle-ci s'est traduite par la refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) de ces agents et un abattement sur tout ou partie des indemnités (transfert primes/points).
Le service du personnel a donc dû établir, pour les 24 agents concernés, de nouveaux arrêtés individuels de reclassement.
En 2017, ce sont 134 agents qui bénéficieront du PPCR.

2016, un an après sa mise en place, le SDIS fait le point sur le compte épargne temps

Effectif depuis le 1er janvier 2016, le Compte Epargne Temps (CET) a remporté, dès la première année, un certain succès.
Ainsi, 60 agents ont ouvert un CET au cours de l'année et 47 comptes ont été alimentés.
Pour rappel, le compte épargne temps permet à un agent d'épargner des droits à congés et/ou de RTT (dans la limite de 60 jours) qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes (indemnisation, consommation en temps ou prise en compte au titre de la retraite additionnelle).

Le Service de Santé et Secours Médical

Médecine préventive

Le contrôle de l'aptitude des agents

Cette mission reste une tâche essentielle du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Pour l'année 2016, ce sont 1 360 visites médicales qui ont été effectuées sur l'ensemble du département par 14 médecins.

Total des visites par cabinet

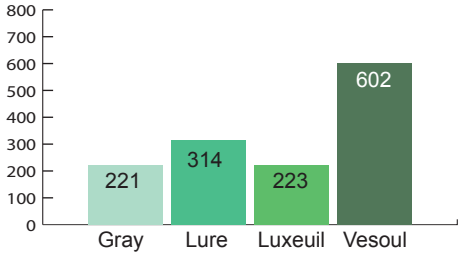

Répartition des visites par type

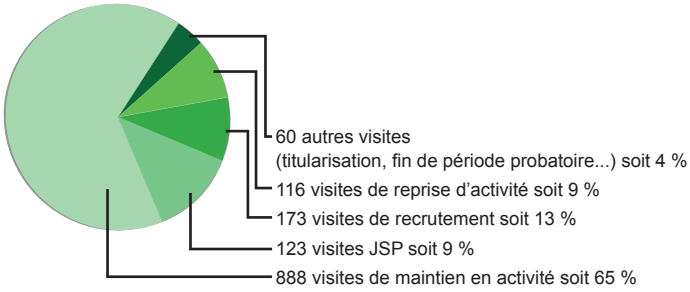

Répartition des visites de recrutement et de maintien en activité par type de sapeur-pompier

	Visites de recrutement	Visites de maintien en activité
Sapeurs-Pompiers Professionnels	0	116
Sapeurs-Pompiers Volontaires	173	772
Jeunes Sapeurs-Pompiers	72	51

Médecine opérationnelle

L'engagement opérationnel du SSSM

La médicalisation et la paramédicalisation des secours

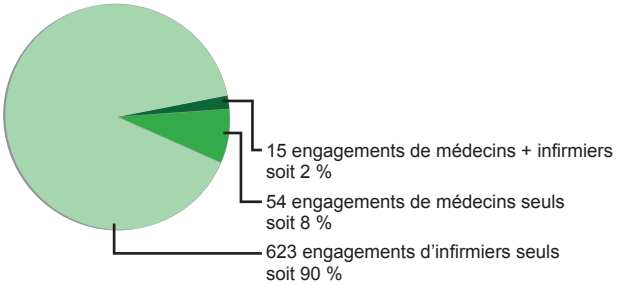

671 victimes ont été prises en charge par le SSSM

14 protocoles ont été mis en oeuvre à 1 031 reprises par les infirmiers de sapeurs-pompiers

N° protocole	Protocole	Nbre de mises en œuvre	En %
1	Pose voie veineuse	377	36,6
2	Bilan sanguin	281	27,3
3	Oxygénothérapie	157	15,2
4	Brûlures	2	0,2
5	Douleurs	91	8,8
6	Remplissage hypo-volémie	6	0,6
7	Douleurs thoraciques	16	1,6
8	Convulsions nourrisson	3	0,3
9	Asthme - difficulté respiratoire	24	2,3
10	Hypoglycémie	19	1,8
11	Réaction allergique grave	4	0,4
12	Accouchement	3	0,3
13	Coma	13	1,3
14	Arrêt cardio-respiratoire	35	3,4

Nombre de reprises d'activité cardiaque après chocs sur ACR

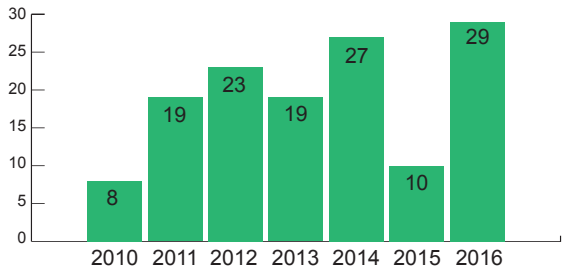

La gestion sanitaire

- Reconditionnement de 451 sacs médicaux,
- Utilisation de 588 bouteilles d'oxygène,
- Utilisation de 20 kits "brûlés", et 5 kits "membre sectionné".

2016, le matériel "Damage Control" évolue

En 2016, 3 caisses "Damage Control" ont été mises en place respectivement dans les CIP de Vesoul, Gray et Lure. Elles se substituent à l'unique caisse, mise en place en 2015 et alors stockée au CTA/CODIS, dont le contenu a été modifié pour répondre à la philosophie du Damage Control.
Ce matériel est destiné à être envoyé sur site en cas d'intervention avec nombreuses victimes avec risques d'hémorragies (forcené retranché dans un lieu avec potentielles victimes, attentats…).
Cet équipement est complété, dans chaque VSAV du corps départemental, par une trousse contenant le matériel indispensable au traitement des hémorragies : 2 garrots tourniquet, 2 pansements israéliens, 4 pansements américains, 2 bandes auto-agrippantes et un marqueur.

2016, des formations au "Damage Control" sont dispensées en partenariat avec le Groupement Hospitalier

En réponse à la menace terroriste, pour faire face aux nouvelles blessures par armes de guerre et dans le but d'adapter la doctrine pour la prise en charge des victimes suite aux récents attentats, une formation au Damage Control pré-hospitalier pour les personnels de santé de la zone de défense et de sécurité Est a été organisée à l'hôpital Mercy du CHR de Metz-Thionville les 20 et 21 juin 2016.
Le médecin-chef y a participé avec ses collègues du centre hospitalier de Vesoul.
Devenus des primo-formateurs, ils ont ensuite eu pour mission de démultiplier l'enseignement pour la Haute-Saône, à la fois dans les structures de santé et au SDIS, en s'appuyant sur les personnels du SSSM.
4 sessions de formation ont été proposées aux membres médecins et infirmiers du service de santé, aux instructeurs de secourisme, afin que cet enseignement soit ensuite dispensé à tous les sapeurs-pompiers haut-saônois.
Il convient de rappeler que les objectifs du Damage Control pré-hospitalier sont à la fois individuels (mise en place des mesures de stabilisation pour chaque victime) et collectifs (triage et régulation pour évacuer les victimes vers une structure hospitalière dans les plus brefs délais et ainsi éviter les morts).

2016, le SDIS investit dans du nouveau matériel "Secours A Personne"

En 2016, l'ensemble des attelles ALUFORM disponibles dans les VSAV du corps départemental a été remplacé par des attelles à dépression à usage limité.
De même, des systèmes de fixation Pedimate, pour les enfants de moins de 7 ans, ont été mis en place dans chaque VSAV pour sécuriser leur transport.

Le SDIS a également procédé à l'acquisition de :

- 10 MID (Matelas Immobilisateur à Dépression) en coupe 10 G canalisée,
- 5 brancards cuillère (l'ensemble du parc des VSAV en sera équipé en 2017),
- 8 aspirateurs de mucosités "nouvelle génération" qui viennent équiper les nouvelles cellules VSAV,
- 5 DEA,
- 20 oxymètres de pouls,
- 5 nouveaux sacs viennent également grossir le parc des sacs paramédicaux.

Ces acquisitions ont été réalisées dans le cadre du plan de renouvellement du matériel prévu sur 3 ans.

Enfin, l'utilisation de BAVU à usage unique "adulte", mise en place en 2014, ayant démontré tout son intérêt en termes d'hygiène et de sécurité du matériel, le SDIS a, en 2016, également opté pour l'utilisation de BAVU à usage unique "pédiatrique".

Le SIMulateur d'URgence (SIMUR)

» 63 sessions de simulation ayant pour thème "Le polytraumatisé"

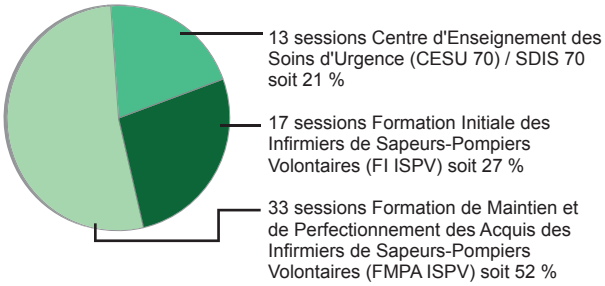

» soit un volume horaire de formations de 300 heures

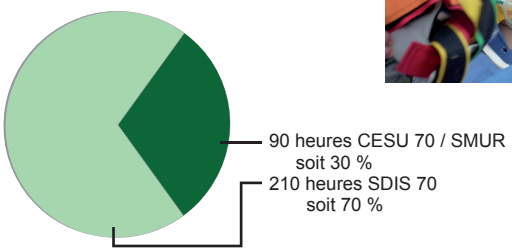

La formation

La formation au SDIS en 2016

- 2 496 candidatures
- 235 stages
- 827 journées de formation
- 8 776 journées stagiaires gérées

Répartition des journées de stage prévues au calendrier par secteur

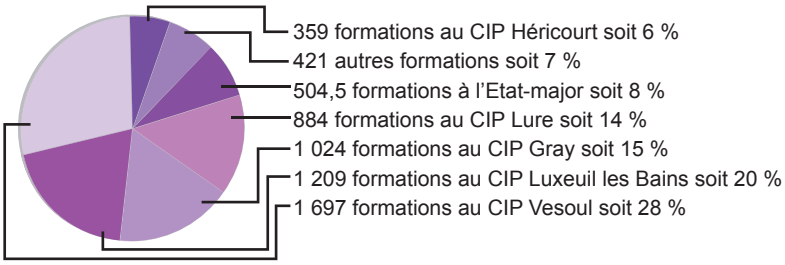

Formations internes du SDIS 70 par type de formation

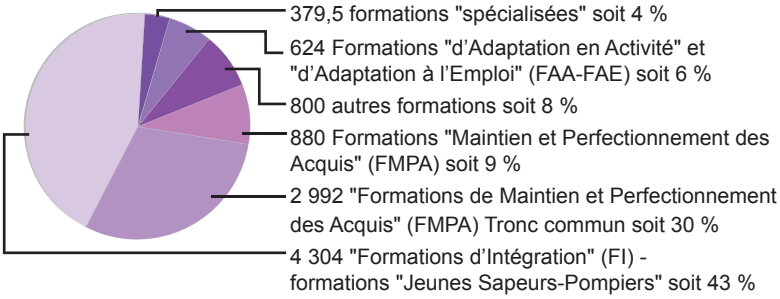

Journées stagiaires par catégorie de personnels

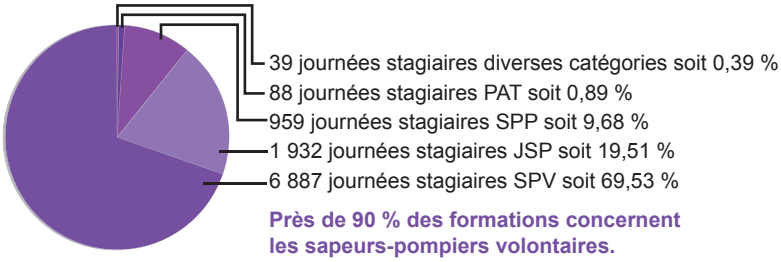

Près de 90 % des formations concernent les sapeurs-pompiers volontaires.

Journées stagiaires par organisme de formation

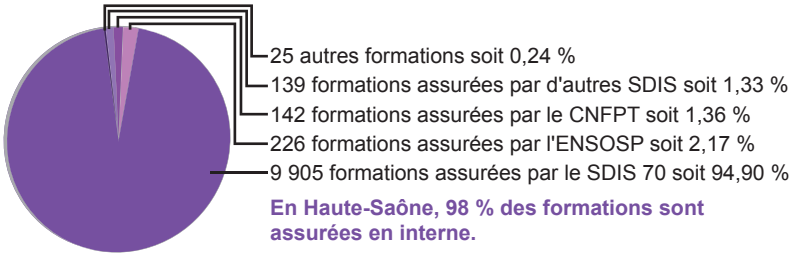

En Haute-Saône, 98 % des formations sont assurées en interne.

2016, le GGR s'est attelé à la rédaction du nouveau règlement de formation et de certification

Ce document de 127 pages précise les règles, les modalités d'accès et de suivi en matière de formation mais aussi les droits et obligations de chacun. Il fixe également les règles en matière d'évaluation et arrête les modalités de validation et de certification des formations.

Ce règlement, dont la rédaction est obligatoire (arrêtés du 30 septembre 2013 et arrêté du 8 août 2013), s'impose à l'ensemble des agents du service départemental d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental et des corps communaux, personnels administratif et technique et jeunes sapeurs-pompiers). Il constitue également une référence et un outil de travail pour le service "formation" et les chefs de centre.

Le projet de document a été soumis à l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), le 13 juin 2016, et du Comité Technique (CT), le 21 novembre 2016. Même si l'avis du conseil d'administration ne constitue pas une formalité obligatoire à l'effet d'acter ce règlement, ce dernier sera néanmoins, eu égard à l'importance et à l'enjeu de la formation pour l'établissement et l'ensemble de ses personnels, présenté aux membres du CA au début de l'année 2017 avant d'être arrêté par le président du conseil d'administration du SDIS.

2016, les objectifs des formations "caisson feu" ont été atteints

38 brûlages effectués, 327 personnes formées, 31 stages programmés, tel est le bilan dressé par le service "formation" sur l'utilisation du caisson CLIF "Concept de Lecture et d'Inflammation des Fumées" depuis sa livraison en février 2016. Un bilan très positif puisque l'objectif fixé était de 40 brûlages annuels !

Une réunion de bilan de l'activité 2016 avec les formateurs "Caisson feu" s'est d'ailleurs tenue le jeudi 08 décembre dans les locaux du groupement technique. A cette occasion, les scénarios pédagogiques et les contenus des formations ont été revus.

De plus, de nouveaux aménagements ont également été réalisés au sein des locaux du groupement technique, comme des vestiaires pour stocker les tenues de feu ou encore une salle de formation pour faciliter les apprentissages théoriques.

Enfin, des actions de formation ont également été mutualisées avec les SDIS 21 et 39 sur cet outil, l'objectif étant de les multiplier pour les années à venir.

ENTREPRISES

Dans le cadre du partenariat et des synergies entre Enedis (anciennement Erdf) et le SDIS 70, formalisé par une convention en 2015, 8 chefs d'agrès en formation de maintien des acquis et 9 élèves des Huisselets ont été sensibilisés au risque électrique et aux spécificités du réseau électrique dans le cadre d'une formation animée par Enedis.
Cette session avait pour objectif de sensibiliser les pompiers du SDIS au risque électrique et aux précautions à prendre lorsque le réseau est endommagé ou quand les lignes aériennes sont tombées à terre.
Les salariés d'Enedis ont bénéficié, quant à eux, d'une sensibilisation aux risques spécifiques liés à la conduite d'engins 4X4 et d'une mise en situation sur le terrain de motocross de Frotey-lès-Vesoul.

ADMINISTRATIONS

- En octobre, le SDIS a assuré des sessions de sensibilisation des agents de la Préfecture et des services départementaux de l'État aux gestes et comportements qui sauvent. Ainsi, 78 fonctionnaires ont pu suivre une des 4 formations de 2 heures, organisées sur 4 jours en collaboration avec l'ADPC.
- En 2016, 138 agents du Département ont été formés sur une demi-journée à l'utilisation des extincteurs. Le SDIS a ainsi assuré 18 demi-journées de formation.
Ces sessions se poursuivront en 2017.

2016, les actions de mutualisation se poursuivent

En matière de formation, les partenariats sont multiples…

Quelques exemples :

AUTRES SDIS

En 2016, de nombreuses formations organisées par les SDIS ont acceuilli des stagiaires issus d'autres départements :

- TRS3 avec le SDIS 25 : 8 stagiaires du SDIS 70
- FAE C/E avec le SDIS 52 : 1 stagiaire du SDIS 70
- FI SPPNO, organisée par le SDIS de Haute-Marne, réunissant des stagiaires des SDIS 25/52/71/70 : 1 stagiaire du SDIS 70

- FAE SGT avec les SDIS 90 et 39 : 4 stagiaires du SDIS 70
- Formation "complément GOC" organisée par le SDIS 90, suivie par des sapeurs-pompiers du SDIS 39 et 4 sapeurs-pompiers du SDIS 70
- Formation "Responsabilité pénale du chef d'agrès" organisée par le SDIS 25 et suivie par 4 stagiaires du SDIS 70
- Des personnels des SDIS 21 et 39 participent à une formation "caisson feu"

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- En 2016, 58 élèves (issus de collèges ou lycées du département ou encore du GRETA ou de l'IUT) ont été accueillis à l'état-major ou dans l'un des 5 CIP, pour des stages de 3 jours à plus de 2 mois pour certains.
- 9 élèves, en 2e année de bac pro "sécurité " au lycée "Les Huisselets" de Montbéliard, parallèlement sapeurs-pompiers volontaires dans le 39, 25 ou le 70, ont suivi en novembre une formation au SDIS. Ils ont été, en fait, intégrés à la formation de maintien et de perfectionnement des acquis suivie par 8 chefs d'agrès tout engin.
Après une journée de formation aux tuyaux en écheveaux, ils se sont essayés à la CEPARI (Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant) sur le site du groupement technique et ont effectué diverses manœuvres dans des entreprises et exploitations agricoles locales.

La planification opérationnelle

Prévenir pour éviter les sinistres et accidents

La prévention, la protection et la lutte contre les incendies, sont des missions très importantes qui incombent aux seuls sapeurs-pompiers. La prévention entre en jeu au moment de la conception des bâtiments et durant l'exploitation des établissements recevant du public (ERP).

Le SDIS joue un rôle de conseiller technique auprès du préfet, des maires et des exploitants ou porteurs de projets.
En 2016, il a participé à 1 Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA), 10 sous-commissions ERP-IGH, 12 Commissions de Sécurité d'Arrondissement Vesoul-Gray, 12 Commissions de Sécurité d'Arrondissement de Lure.
Périodiquement et à chaque ouverture d'un ERP, la commission de sécurité se déplace pour contrôler les structures les plus importantes, à savoir les établissements du premier groupe et les locaux à sommeil.

Les règles de sécurité des ERP sont alors passées au crible, notamment les installations électriques, les systèmes d'alerte et de désenfumage, les issues de secours...

Le sapeur-pompier préventionniste apporte toute son expertise et son analyse des risques afin de renseigner les autres membres de la commission sur le niveau de sécurité de l'établissement.
Le service "prévention" a ainsi été sollicité à 267 reprises pour apporter son expertise sur des dossiers à la demande d'exploitants.

Des missions complémentaires "gestion des risques"

En 2016, les personnels du groupement qui intègre la prévention, la prévision et l'opération, se sont investis également fortement dans des missions complémentaires :

- Poursuite de la mise en conformité des petits hôtels,
- Suivi des établissements de type J (maison de retraite...),
- Suivi des chapiteaux, tentes et structures,
- Participation à l'enseignement universitaire (IUT de Franche-Comté),
- Dimensionnement de 75 Dispositifs Prévisionnels de Secours,
- Participation à la gestion des contentieux opérationnels en cours et recherche des causes et des circonstances d'incendie,
- Modification des parcellaires des communes par l'intégration de l'imagerie satellite,
- Géolocalisation systématique des points d'eau d'incendie,
- Plan blanc à la maison de retraite Marie Richard de Lure,
- FMPA des cadres.

Les préventionnistes ont également procédé, en 2016, à la mise à jour de 15 plans ETAblissements REpertoriés et à la création d'un nouvel ETARE.

Prévoir pour intervenir mieux

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir sur un sinistre.
Les graphiques ci-dessous illustrent l'activité particulièrement importante de ce groupement.

Prévision

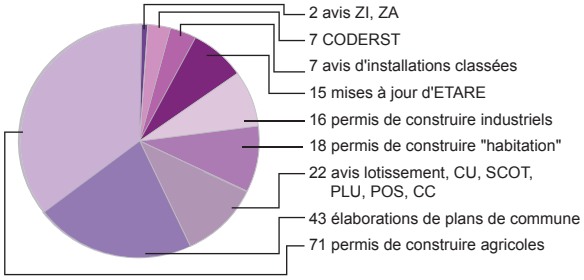

ERP

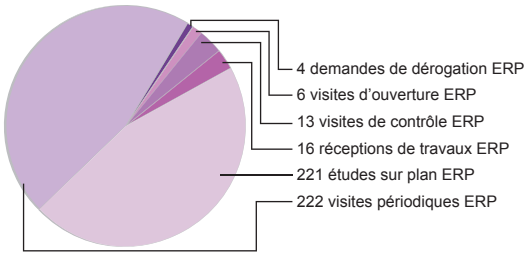

DECI

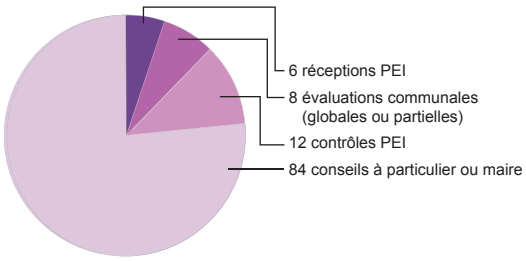

Opération

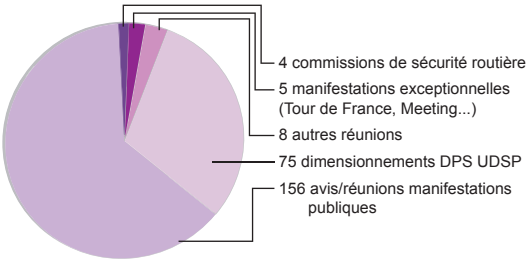

2016, le SDIS sollicité pour dimensionner le dispositif de sécurité du championnat de France de cyclisme

Le SDIS 70 a assuré la sécurité du championnat de France de cyclisme sur route les jeudi 23, samedi 25 et dimanche 26 juin 2016. Quelques 55 sapeurs-pompiers ont été mobilisés, sur les 3 jours, afin d'assurer la sécurité des spectateurs, des organisateurs et des coureurs. Cette manifestation a accueilli 8 000 personnes le jeudi, 15 000 personnes le samedi, 25 000 personnes le dimanche, soit près de 50 000 personnes sur 3 jours au cours desquels 15 personnes ont été prises en charge par les secours.
En 2017, les sapeurs-pompiers seront à nouveau en première ligne puisque Vesoul accueillera le départ de la 6e étape du Tour de France le 6 juillet 2017.

2016, le SDIS fait l'acquisition des logiciels WEBPREV et HYDRAWEB

A nouvelles exigences, nouveau matériel :

Dans le domaine de la prévention, le groupement "Gestion des Risques" (GGR) s'est doté d'un logiciel de gestion plus adapté aux attentes liées à la gestion des ERP (Etablissements Recevant du Public). Les données recensant quelques 4 800 établissements du département étaient, jusqu'alors, gérées via le logiciel "ERP". Ce dernier était devenu inadapté car il reposait sur une technologie obsolète limitant son champ d'action. Il a donc été remplacé par un nouveau progiciel de gestion intégrée plus convivial et performant appelé WEBPREV qui permet, entre autre, l'automatisation des processus de gestion administrative, la production d'indicateurs fiables et performants ou encore l'intégration de tous types de dossiers (fichiers texte, images, plans).
En 2016, après une reprise automatisée des données de l'ancien logiciel, les préventionnistes de l'état-major et des unités territoriales, les secrétaires du GGR et les agents du service des sécurités de la préfecture et de la sous-préfecture ont été formés à l'outil dont l'exploitation débutera en janvier 2017.

Dans le domaine de la prévision, le SDIS ne disposait pas de logiciel dédié. La nouvelle législation DECI nécessitant la mise en place d'une solution d'échanges de données, le SDIS a donc fait l'acquisition du logiciel HYDRAWEB.
En 2016, après formation des personnels du groupement et des référents "prévision" des centres du corps départemental, le GGR a procédé à une reprise des données des 6 200 Points d'Eau Identifiés (PEI) du département.
L'exploitation du logiciel sera effective en janvier 2018, après une phase d'expérimentation sur 10 centres qui sera réalisée à partir du mois de juin.

A terme, la préfecture, la sous-préfecture, les collectivités locales et le CTA/CODIS auront accès à tout ou partie des données traitées par les 2 logiciels.

Ces logiciels complexes ont fait l'objet d'un cahier des charges très strict, rédigé par le GGR en collaboration avec le groupement "Finances et Personnel" et retenus suite à une procédure d'appel d'offres.

2016, le nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) est rédigé par le SDIS

Pour le groupement "Gestion des risques", une partie de l'année 2016 aura été consacrée à la rédaction du RDDECI.
Ce dernier fixe, pour le département, les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie en prenant en compte les dispositions du référentiel national et en les adaptant à la situation de la Haute-Saône. Il devra être arrêté par la Préfecture en 2017, en application de la réforme de la DECI initiée par la loi de 2011 et le décret du 27 février 2015.
Le lancement de cette réforme a été réalisé en novembre 2015 lors d'une réunion pilotée par la Préfecture, en collaboration avec les services du SDIS 70, à laquelle étaient conviés des représentants de la DREAL, de la DDCSPP, de la DDT, un élu du collège des communes ou EPCI du conseil d'administration du SDIS, un représentant de l'AMF, un représentant de l'AMR, un représentant des communes forestières et un représentant du Conseil départemental de la Haute-Saône.
Les objectifs de la réforme sont plus particulièrement de :

- améliorer ou maintenir le niveau de sécurité en développant ou confortant une défense contre l'incendie adaptée, rationnelle et efficiente,
- réaffirmer et clarifier les pouvoirs des maires ou des présidents d'EPCI dans ce domaine tout en améliorant et en adaptant le cadre de leur exercice,
- décharger les maires et les communes de la charge de la DECI en permettant son transfert total aux EPCI à fiscalité propre,
- préciser les rôles respectifs des communes, des EPCI, du SDIS et des autres partenaires dans ce domaine,
- inscrire la DECI dans les approches globales de gestion des ressources en eau et d'aménagement durable des territoires.

Les centres

2016, le périmètre territorial de compétence du SIVU pour la gestion du CPI de Citers est étendu

Le 1er janvier 2016, 3 des 4 communes qui avaient émis le souhait d'adhérer au SIVU Citers-Dambenoît ont intégré le corps intercommunal qui regroupe dorénavant les communes de Citers, Dambenoît-lès-Colombe, Quers, Ailloncourt et Franchevelle.
Du même coup, le SIVU a changé de nom, devenant ainsi le « syndicat des 5 villages ».
Cette décision, arrêtée par la préfète, a été prise au regard d'une étude technique, réalisée par le SDIS, qui a démontré l'intérêt opérationnel de ces rattachements, les moyens humains et techniques et les efforts réalisés par le syndicat étant de nature à consolider et renforcer l'organisation du centre et donc à absorber cette nouvelle activité.
L'analyse a, par contre, démontré qu'il n'était pas judicieux de rattacher la commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine car il n'y avait pas de plus-value en termes de délais.
Les regroupements de ce type mais aussi, dans d'autres cas, les dissolutions de CPI (comme, en 2016, celle de Baulay) visent à maintenir une organisation cohérente et efficiente, capable d'assurer, d'une manière équitable, la distribution des secours sur le département.

2016, un état des lieux précis des corps communaux et intercommunaux a été réalisé

Comme chaque année, le groupement des Unités Territoriales a dressé un état des lieux des Centres de Première Intervention et de leur fonctionnement. Au 31 décembre 2016, le département comptait 73 CPI dont 2 non-opérationnels (59 corps communaux et 14 corps intercommunaux).
Ces derniers défendent une population de 53 569 habitants, répartie sur 226 communes et ont répondu, en 2016, à 3 949 sollicitations. 46 d'entre eux sont dotés, dans le cadre d'une convention de partenariat renforcé, d'un sac de secours, d'un défibrillateur semi-automatique et d'une bouteille d'oxygène, pour intervenir, à la demande du CODIS, en prompt secours, dans le seul domaine du secours à personne, avec les moyens du corps départemental. 13 CPI sont, eux, uniquement dotés d'une bouteille d'O^2. Le CPI de Scey sur Saône, en raison de sa situation géographique et de sa forte activité opérationnelle, est, quant à lui, doté de matériel pour intervenir sur plusieurs communes, en premier appel, pour toutes les missions.
Un CPI (celui de Baulay) a été dissous, par arrêté préfectoral, le 1er novembre. En effet, cette unité opérationnelle n'était plus en capacité d'assurer les missions de secours conformément au règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du 21 mars 2011, car les conditions requises au bon fonctionnement du centre n'étaient plus réunies depuis plusieurs mois. Les moyens humains et matériels étaient effectivement insuffisants.
58% des CPI ont un effectif supérieur ou égal à 10 sapeurs-pompiers. Au total, sur le département, 667 sapeurs-pompiers sont engagés au sein d'un CPI. Par ailleurs, le taux d'encadrement des CPI (sous-officiers et officiers) a légèrement augmenté. Il est, en moyenne, de 23% en 2016, contre 20% en 2015.

Activité opérationnelle des CPI par type de sollicitations

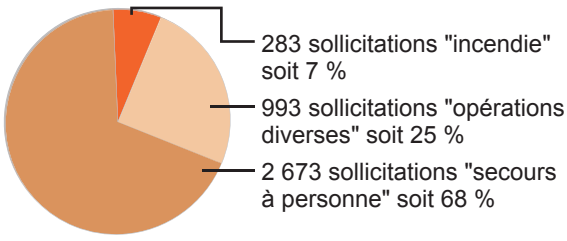

Répartition des CPI en fonction du nombre de sollicitations par semaine

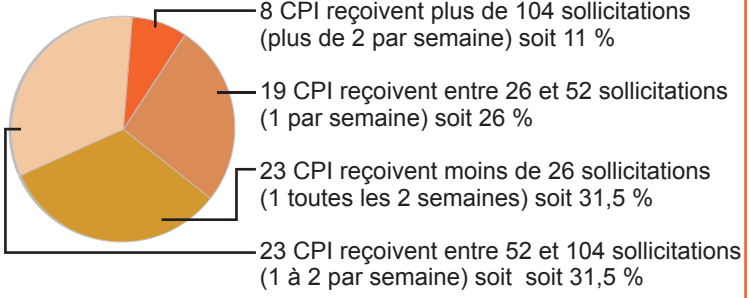

Le volet juridique

2016, un nombre de remontées d'informations des incivilités en forte baisse

Les agressions subies par les sapeurs-pompiers ont fait l'objet, en 2015, d'une attention particulière des autorités nationales avec la formalisation du protocole de prévention et de lutte contre les agressions signé entre la police nationale, la gendarmerie nationale et le SDIS 70 au niveau départemental, le 15 juin 2015.

Pour autant, la diminution du nombre des remontées d'informations des incivilités constatées en 2016 ne trouve pas nécessairement d'explications rationnelles.

Répartition des incivilités par centre

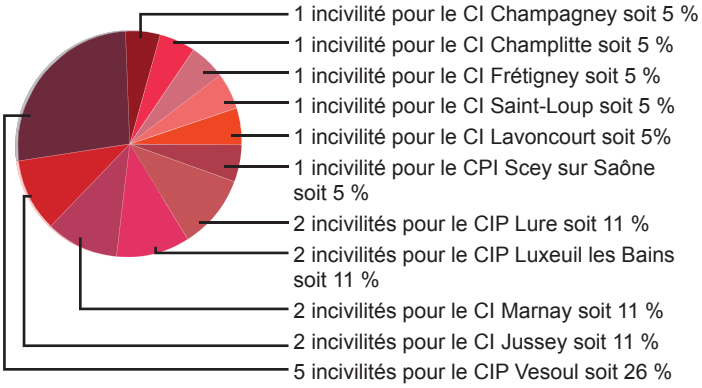

Répartition des incivilités par type d'activités

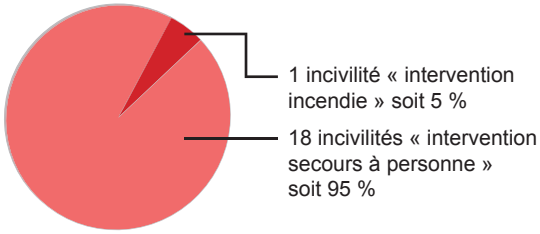

Evolution du nombre d'incivilités entre 2011 et 2016

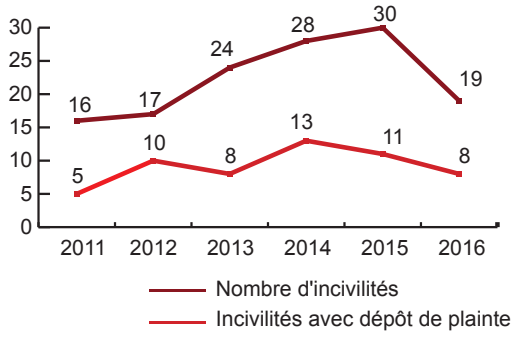

2016, peu d'évolutions en matière d'affaires juridiques

Sur le plan des contentieux ouverts, il n'y a pas eu d'évolution significative des dossiers sur la période 2016. L'activité du service juridique, en lien avec le chef du groupement "gestion des risques", s'est bornée à des échanges de mémoires auprès du tribunal administratif, avec la participation active de ses conseils.

Sur le plan des affaires faisant l'objet d'une démarche préventive à l'ouverture d'un contentieux, dit précontentieux, il est important de souligner la diminution significative des ouvertures de dossiers liés à des interventions "incendie". Par contre, un dossier de "pré-contentieux" lié à l'activité "secours à personne" a été ouvert en 2016. Il s'est révélé particulièrement chronophage et complexe à traiter. Son instruction se poursuivra en 2017.

Les autres chiffres clés du service juridique pour 2016

- Affaires sensibles :
  - 3 demandes de communication de documents administratifs,
  - 8 dossiers de précontentieux "opérationnels",
  - 1 dossier de suivi pour une phase d'exécution d'un marché public,
  - 2 dossiers pour des sollicitations sans mise en cause,
  - 5 dossiers "précontentieux".
- En matière de suivi des dossiers d'agressions :
  - 8 dossiers d'incivilités avec dépôt de plainte des sapeurs-pompiers et/ou du SDIS, en attente d'une réponse pénale,
  - 3 jugements favorables obtenus,
  - 1 jugement défavorable avec condamnation (rejet de l'action du SDIS seul),
  - 2 classements sans suite.
- 4 déclarations de sinistres réalisées, suivies et traitées,
- 4 dossiers de sinistres encore ouverts,
- 1 contentieux en responsabilité ouvert,
- 267 conventions suivies,
- En matière de suivi des dossiers d'hygiène/sécurité :
  - 1 CHSCT organisé,
  - 1 flash-sécurité diffusé,
  - 4 dossiers traités au service "hygiène/sécurité",
  - 2 enquêtes internes suite à des accidents en service commandé

L'activité opérationnelle

Une activité opérationnelle en hausse

Le SDIS de la Haute-Saône n'a enregistré, en 2016, qu'une légère augmentation de son activité opérationnelle (+ 0,67% par rapport à 2015). L'activité se stabilise donc avec 19 841 interventions sur l'ensemble du département.

Si les secours à personne ont augmenté de 2,54 % avec 14 614 interventions, les incendies (1 491 au total) ont, eux, diminué de près de 16 %.

En Haute-Saône, les sapeurs-pompiers interviennent en moyenne 55 fois par jour, soit une intervention toutes les 26 minutes.

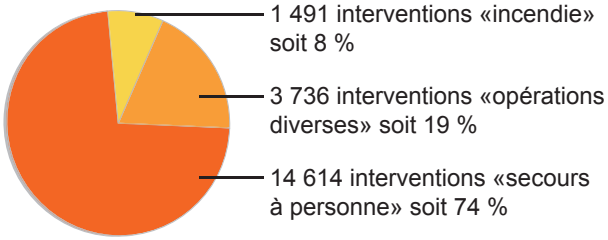

2016, le partenariat avec l'ARS est renforcé

Un groupe de travail - piloté par l'ARS et composé des responsables "opérations" des SDIS, des médecins-chefs sapeurs-pompiers, des médecins-chefs des SAMU des 4 départements de l'ex région Franche-Comté et du médecin responsable de l'ARS - analyse l'activité et évoque les difficultés liées à l'aide médicale urgente. Il se réunit 7 fois par an environ.
Ce groupe de travail a élaboré, en 2016, des arbres décisionnels dans le cadre des départs réflexes des moyens des Services d'Incendie et de Secours (SIS). Ces arbres ont pratiquement tous été repris dans la circulaire DGSCGS/DGOS du 30 novembre 2016.
La hausse des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés a été également analysée et devrait conduire à une rencontre avec ces derniers.
Par ailleurs, l'augmentation des prises en charge de personnes obèses a conduit le SDIS 70 et l'ARS à formaliser une convention financière pour une participation à l'achat et l'équipement d'un deuxième véhicule bariatrique.

Le CTA/CODIS, organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble des communes du département

En 2016, pour gérer les 19 841 interventions, le CTA/CODIS a été amené à répondre à 53 326 demandes de secours :

- 30 129 appels provenant du numéro d'urgence 18,
- 23 197 appels provenant du numéro d'urgence 112.

Il a également effectué :

- 102 475 échanges téléphoniques liés aux interventions (communications avec les différents interlocuteurs concernés par l'intervention : mairies, préfecture, gendarmerie, police, unités techniques, autre CODIS, SAMU …),
- 169 188 communications radio.

Bien qu'en baisse, la majorité des communications sur le N°112 sont des appels "polluants" qui n'aboutissent pas à un engagement de moyens. Seulement 1,16% des interventions a pour origine un appel sur le 112.

2016, la sécurisation du CTA / CODIS est renforcée

En 2015, un document d'étude sur les vulnérabilités techniques du CODIS a été réalisé. Cette analyse a permis le recensement de quelques anomalies pouvant occasionner des difficultés de transmission de l'alerte aux centres.
En 2016, chaque point a été repris et une ou des solutions ont été apportées, qu'elles soient techniques, matérielles ou informatiques, afin de renforcer au mieux le système d'alerte.

Remontées d'informations des situations sociales préoccupantes à la DSSP

A chaque fois que les sapeurs-pompiers constatent, lors d'une intervention, que les conditions de vie d'une ou plusieurs personnes sont dégradées, une fiche de signalement est adressée au service social de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique.

Nombre de signalements réalisés :

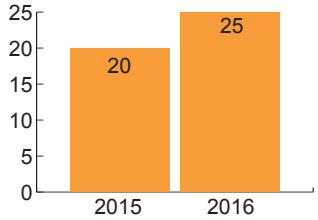

L'activité des centres du corps départemental

Les Centres d'Intervention Principaux

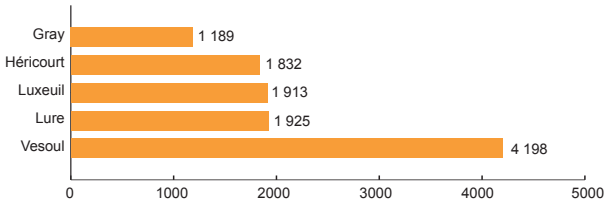

Les Centres d'Intervention

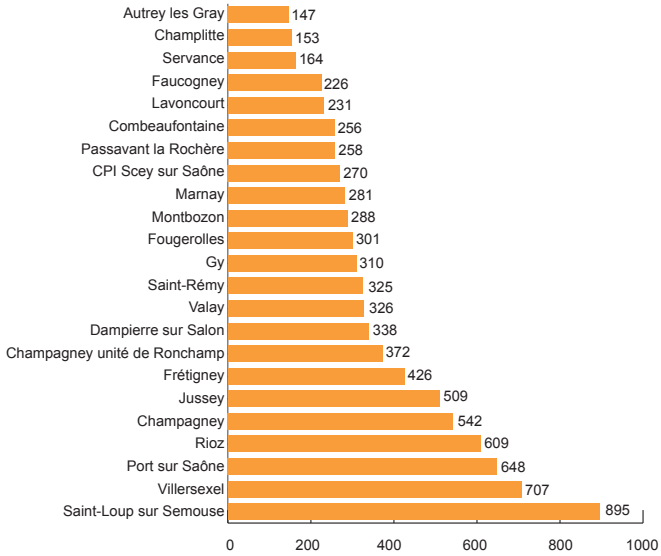

Evolution du nombre d'interventions sur 10 ans

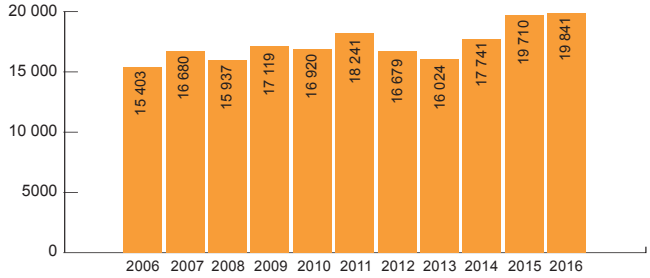

Répartition géographique des interventions

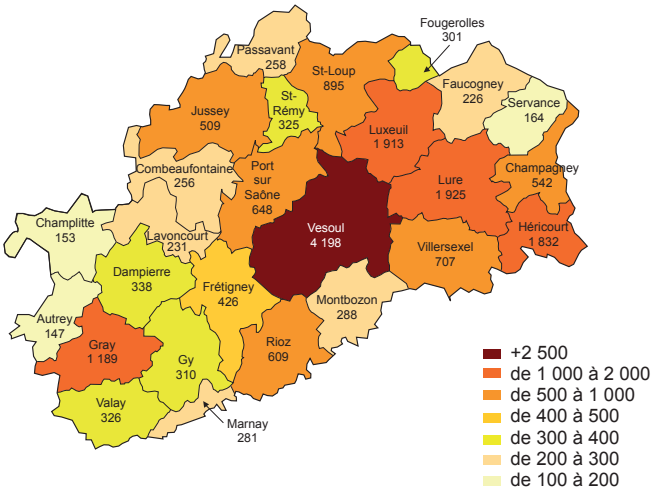

L'activité des centres des corps communaux

L'activité des centres de première intervention totalisant moins de 40 engagements

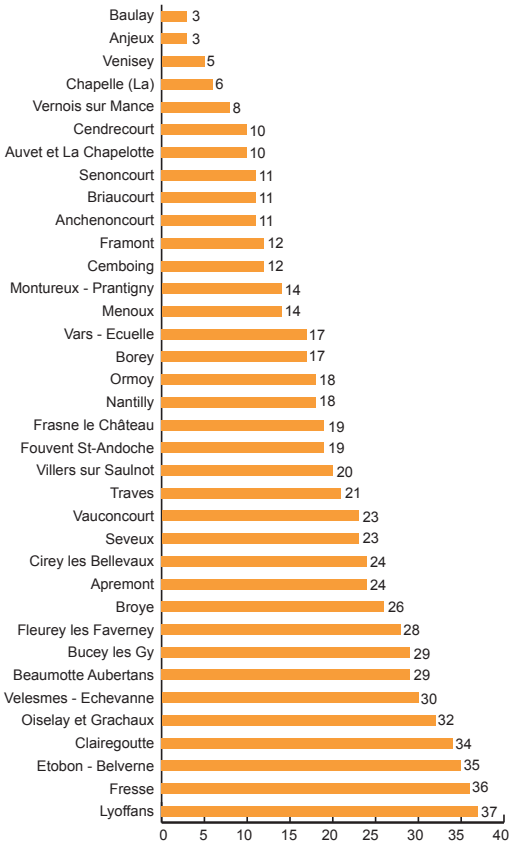

L'activité des centres de première intervention totalisant plus de 40 engagements

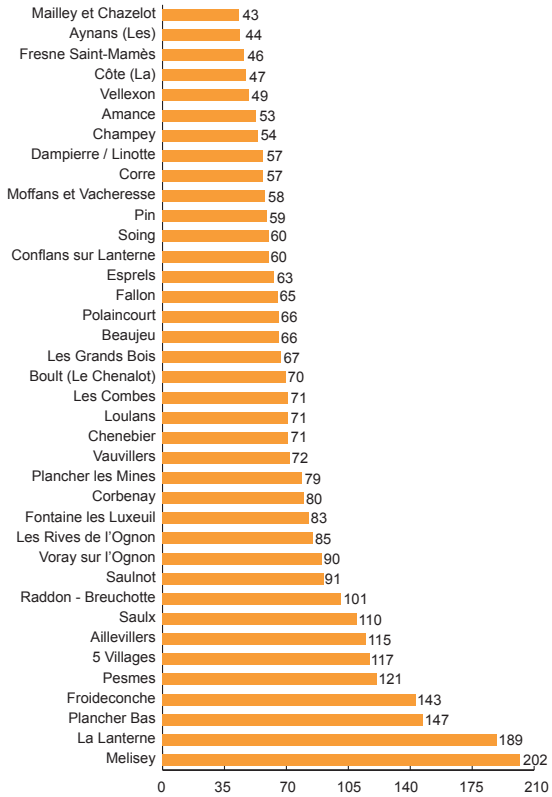

Quelques interventions marquantes

Secours à personne

7 janvier — à Pontcey, un bus scolaire quitte la chaussée. 14 impliqués (13 enfants, 1 adulte). 17 pompiers sont envoyés sur les lieux. *(photo 1)*

22 février — à Ronchamp, un accident entre 1 blindé et 2 véhicules légers fait 5 blessés. 17 pompiers sont engagés. *(photo 2)*

5 avril — à Fougerolles, un accident entre 1 poids lourd et 2 voitures légères provoque l'engagement de 18 sapeurs-pompiers. *(photo 3)*

8 mai — à Hyet, un accident, impliquant un camping-car et un véhicule de tourisme, fait 1 mort, 1 blessé grave et 4 blessés légers. Au total, une vingtaine de sapeurs-pompiers issus des centres de Rioz, Vesoul et Fretigney ont été engagés sur les lieux. *(photo 4)*

4 juin — à Fougerolles, un accident entre 3 voitures fait 1 mort, 1 urgence absolue et 3 urgences relatives. 25 pompiers sont engagés. *(photo 5)*

12 juin — à Villersexel, un choc latéro-frontal entre 2 voitures nécessite l'engagement des sapeurs-pompiers de Villersexel, Lure et Vesoul. Le bilan fait état de 2 personnes décédées, 1 blessé grave et 1 blessé léger.

12 octobre — à Comberjon, un accident entre un poids lourd et 2 voitures légères fait 1 blessé grave et 2 blessés légers. *(photo 6)*

Incendies

27 janvier — à Chancey, une maison est ravagée par les flammes. La famille est relogée. *(photo 7)*

21 juin — à Hyet, une ferme comtoise rénovée d'une surface d'environ 600m² sur 2 niveaux est détruite par les flammes. Quatorze pompiers des centres de Frétigney et Velloreille, Rioz et Vesoul sont intervenus pour circonscrire le sinistre. *(photo 8)*

1 juillet — à Lure, un incendie s'est déclaré dans un silo de l'usine Ikéa. L'intervention aura nécessité la mobilisation de 31 sapeurs-pompiers issus des centres de Luxeuil les Bains, Lure et Vesoul. *(photo 9)*

22 septembre — à Adelans, un hangar agricole est détruit par les flammes. Les sapeurs-pompiers de Lure et de Luxeuil les Bains sont mobilisés pour circonscrire l'incendie et éviter la propagation au reste de l'exploitation. *(photo 10)*

Au total, on dénombre :

- 11 importants feux d'exploitations agricoles ayant conduit à la destruction de 6 000 m²,
- 39 feux d'habitations particulièrement importants totalisant l'engagement de 80 lances et 850 sapeurs-pompiers et ayant fait 9 blessés et nécessité le relogement de 82 personnes,
- 6 feux industriels ayant conduit à la destruction totale de 3 750 m² et nécessité la mise en œuvre de 21 lances au total.

Opérations diverses

Entre le 19 et 22 avril 2016, les rivières de l'Ognon et de la Saône en crue ont provoqué d'importantes inondations dans certaines parties du département. De nombreuses opérations de sauvetage d'animaux se sont déroulées. *(photos 11 et 12)* Les sapeurs-pompiers, avec l'intervention de l'équipe aquatique, ont mis en sécurité :

- à Bucey lès Traves : 14 génisses,
- à Ferrières les Ray : un troupeau d'environ 70 bovins et 14 veaux,
- à Boulot : 1 cheval,
- à Chambornay lès Pin : 5 chevaux,
- à Velet : 16 vaches et 8 veaux,
- à Ferrières lès Ray : 40 vaches, 16 veaux et 26 génisses,
- à Mantoche : 10 vaches et 10 veaux.

1

4

7

10

2

3
Ferrario

5

6

8

9

11

12

Les autres faits marquants

Le mois de mars 2016 est consacré aux sapeurs-pompiers haut-saônois à la bibliothèque de Pusey

Durant le mois de mars 2016, les pompiers de Haute-Saône ont été mis à l'honneur à la bibliothèque municipale de Pusey, qui présentait au public l'exposition "Pompiers de Haute-Saône, des origines à nos jours", en partenariat avec les archives départementales, la médiathèque départementale, le SDIS 70 et des collectionneurs privés. Cette exposition était également ponctuée par différents temps forts, plus particulièrement en direction du jeune public, comme :

- une conférence sur les accidents domestiques où des enfants de deux classes de CE1 de la commune ont pu être sensibilisés aux objets dangereux de la maison et aux conduites à tenir,
- une démonstration de secours à personne et plus particulièrement la prise en charge d'un jeune garçon, victime d'une fracture du bras suite à une chute de vélo, l'occasion de visiter le véhicule de secours à victime et découvrir le matériel de secourisme dont disposent les sapeurs-pompiers,
- un exercice "incendie" grandeur nature aux ateliers municipaux de la commune, où 14 sapeurs-pompiers étaient présents sur les lieux ainsi qu'un Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR), un Véhicule de Secours A Victime (VSAV), une Echelle Pivotante Séquentiellle (EPS) et un Véhicule de Secours Routier (VSR).

Un séminaire sur le volontariat est organisé par l'URBFC

Le SDIS 70 a organisé, le 27 avril 2016, conjointement avec l'URBFC et l'UDSP 70, un séminaire consacré à l'avenir du volontariat chez les sapeurs-pompiers au centre Festi'val à Arc lès Gray.
Conférence de Marc Riedel, docteur en sociologie des organisations et sapeur-pompier volontaire à Cluny et ateliers thématiques. Les participants ont ainsi pu échanger sur les actions et les bonnes pratiques mises en œuvre dans chacun des 8 départements de Bourgogne/Franche-Comté et d'autres départements limitrophes de notre grande région, la promotion du volontariat constituant une priorité pour tous.

Gestes et comportements qui sauvent, les casernes de Haute-Saône s'ouvrent au public

Suite aux attentats de novembre 2015, des actions de sensibilisation de la population aux gestes et comportements qui sauvent ont été organisées partout en France.
En Haute-Saône, durant les week-ends de février et certains mercredis, les sapeurs-pompiers de la Haute-Saône ont ouvert leurs casernes pour des actions de formation organisées en collaboration avec la Préfecture, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et les associations de sécurité civile. Au cours de ces formations de 2 heures, les participants ont appris à alerter, masser, défibriller et traiter les hémorragies.
Au total, plus de 900 personnes ont pu bénéficier de cette formation.

Activités physiques et sportives

Pour la saison 2015-2016, 773 personnes ont participé aux épreuves sportives. Ces dernières sont organisées par l'Union Départementale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Bike and Run à Valay	➡	64 participants
Course cycliste à Saint-Rémy	➡	112 participants
Cross à Dampierre sur Salon	➡	266 participants
PSSP à Gray	➡	220 participants
Challenge de natation à Lure	➡	111 participants

Janvier

10 janvier — Le lieutenant Patrice Brice, adjoint au chef de centre de Vesoul, s'envole pour le Bénin pour y assurer la formation d'une vingtaine de sous-officiers Béninois.

23 janvier — Une réunion des chefs de centre du corps départemental et des corps communaux a lieu à Vesoul. ***(photo 1)***

Février

13 février — Le CPI de Ronchamp est officiellement intégré au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône.

Avril

8 avril — À Citers, a lieu une cérémonie d'intégration de 3 nouvelles communes au syndicat intercommunal.

Mai

21 mai — La Haute-Saône accueille, pour la 2e fois, le rassemblement technique régional des sapeurs-pompiers. ***(photo 2)***

20, 21 et 22 mai — Les sapeurs-pompiers participent au 1er salon "Auto-Moto Loisirs" à Vesoul. L'occasion d'assurer la promotion du volontariat.

Juin

11 juin — 42 JSP passent les épreuves du Brevet National.

18 juin — Le 108e congrès départemental des sapeurs-pompiers est organisé par le CIP Luxeuil les Bains. Il accueille près de 840 participants. ***(photo 3)***

Juillet

1er et 2 juillet — 10 JSP des sections de Gray et de Vesoul représentent la Haute-Saône, à Verdun, lors du Rassemblement Technique National des JSP. ***(photo 4)***

Octobre

12 au 17 octobre — Le SDIS participe aux rencontres de la sécurité intérieure par des actions ciblées : exercice attentat à l'IUT de Vaivre ***(photo de 1ère de couverture)***, sensibilisation au lycée Pontarcher des conducteurs et utilisateurs de bus...

13 octobre — Une réunion des chefs de centre et des présidents d'amicale a lieu à l'IUT de Vaivre. Les nouveaux sites internet sont mis en ligne.

Novembre

9 novembre — Les sapeurs-pompiers animent un atelier et assurent une présentation de matériel à l'occasion des "Etats généreux de la ruralité", au Parc des Expositions de Vesoul. ***(photo 5)***

Décembre

13 décembre — Les Francas de Colombier organisent pour les enfants du périscolaire une journée "enquête incendie" avec le concours du SDIS 70 et de la gendarmerie nationale. ***(photo 6)***

1

2

3

4

5

6

Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours
de la Haute-Saône

4 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL CEDEX

Tél. : 03 84 96 76 00 - Fax : 03 84 96 76 18
Courriel : sdis70@sdis70.fr

Retrouvez toute l'information sur www.sdis70.fr

haute saône
SAPEURS-POMPIERS